

République française

----  
ARDECHE  
----

Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
07470 COUCOURON  
**Séance du jeudi 22 mai 2025**

**Membres  
en exercice : 27**

Date de Convocation : 16 mai 2025

**Présents : 25**

Le jeudi vingt-deux mai 2025 à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants : 26**

**Présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Geneviève Duny, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Refus de vote : 0**

Représenté : John SERROUL représenté par Claude MONCEAU

Absents : Claude BRUN, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Martine IMBERT, Michel LOUIS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN, Christophe ROUX

Secrétaire de séance : Dominique ALLIX

---

**DE\_2025\_044 : Attribution d'une subvention à l'association Solidarité paysans Drôme Ardèche**

Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche ;

Considérant que l'association « Solidarité paysans » accompagne, depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales) ;

Considérant que l'association intervient auprès des agriculteurs rencontrant des difficultés variées, telles que :

- des procédures en cours pour le traitement de la dette via une conciliation ou un redressement judiciaire ;
- des questions d'investissement ou de financement qui débouchent sur un accompagnement de gestion économiquement et de traitement de la dette ;
- des problèmes de gestion administrative qui entraînent une mise à jour administrative et comptable
- des difficultés liées à la structure de l'exploitation ;

- une cause des difficultés spécifiques telles que des problèmes de santé et l'épuisement professionnel.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'apporter un soutien à cette association en lui attribuant une subvention à hauteur de 1 200€ pour l'année allant de mai 2025 à fin avril 2026.

Considérant que cette subvention permettra à l'association de continuer à faire face aux frais de personnel et aux déplacements des bénévoles comme des salariés, sur la période précédemment citée, correspondant à l'accompagnement de 3 agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association « Solidarité paysans

Le Président de la Communauté de  
communes,  
Monsieur Jacques GENEST

